



**Sibelga**  
energizing the city

Gouvernance

2020

# Gouvernance 2020

## Sommaire

<b>Structure du groupe Sibelga</b>	<b>3</b>
1. Une structure à 3 niveaux	3
2. Le rôle d'Interfin comme holding	3
3. Le rôle de Sibelga comme gestionnaire de réseau	4
4. Le rôle de BNO comme employeur du personnel du groupe	4
5. Gouvernance du groupe	5
6. Conclusion	5
<b>Gouvernance d'Interfin</b>	<b>6</b>
1. Structure de Gouvernance	6
2. Rémunération	8
<b>Gouvernance de Sibelga</b>	<b>10</b>
1. Structure de Gouvernance	10
2. Rémunération	13
3. Contrôle externe	13
4. Marchés publics	14
<b>Gouvernance de BNO</b>	<b>16</b>
1. Structure de Gouvernance	16
2. Rémunération	17

## LA STRUCTURE DU GROUPE SIBELGA

### 1. Une structure à 3 niveaux

- **Interfin** : intercommunale exerçant une fonction de holding.
- **Sibelga** : intercommunale assurant la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Région de Bruxelles-Capitale et propriétaire de ces réseaux.
- **BNO** (Brussels Network Operations) : société coopérative (de droit privé), employeur de la totalité du personnel actif dans le groupe Sibelga.

Le groupe Sibelga travaille dans le respect du principe de spécialité qui s'applique aux intercommunales. Ses activités sont concentrées sur la gestion des réseaux d'électricité et de gaz, sur les missions de service public y afférentes et sur les services énergétiques destinés aux pouvoirs publics.

Les intercommunales Sibelga et Interfin n'ont pas de Comités de secteur.

– Voir schéma 1 –

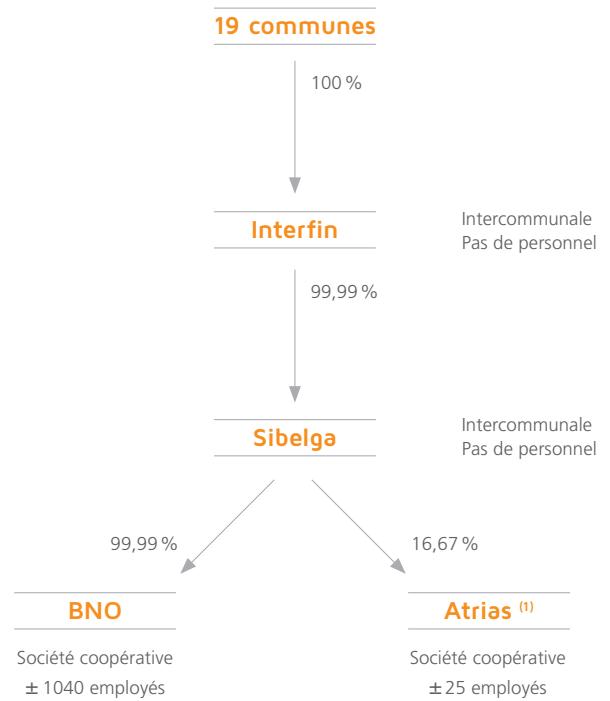
### 2. Le rôle d'Interfin comme holding

Interfin est principalement chargée de :

- détenir la participation des communes dans Sibelga,
- détenir les participations bruxelloises dans les sociétés de transport d'électricité et de gaz fédérales Elia et Fluxys, directement ou via les holdings Publi-T et Publigaz regroupant les intérêts communaux des 3 Régions,
- détenir provisoirement, jusqu'au moment opportun pour leur mise en vente, des participations « historiques » minimales dans les sociétés Engie, Suez-Environnement et NRB,
- assurer un lissage des dividendes attribués aux communes sur base du résultat financier réalisé dans les sociétés participées et contribuer à une gestion financière efficace du groupe.

– Voir schéma 2 –

Schéma 1  
Le périmètre opérationnel de Sibelga – Interfin



(1) 6 autres actionnaires (gestionnaires de réseaux des 2 autres régions). Cette société est chargée de créer et de gérer une plateforme informatique d'échange de données du marché connectant les GRD, les fournisseurs et les GRT et d'établir en collaboration avec les fournisseurs et sous contrôle des régulateurs régionaux les versions successives du code de gestion des données de marché (Message Implementation Guide).

### 3. Le rôle de Sibelga comme gestionnaire de réseau

L'activité de Sibelga est limitée à l'activité de gestionnaire des réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale. Cette mission comprend aussi des missions de service public imposées par ordonnance, comme la gestion de l'éclairage public communal.

Ces activités sont régulées par le régulateur Brugel dans un cadre fixé par ordonnance. La régulation porte sur les tarifs, la qualité des services et la compatibilité des structures et des comportements avec le bon fonctionnement du marché.

### 4. Le rôle de BNO comme employeur du personnel du groupe

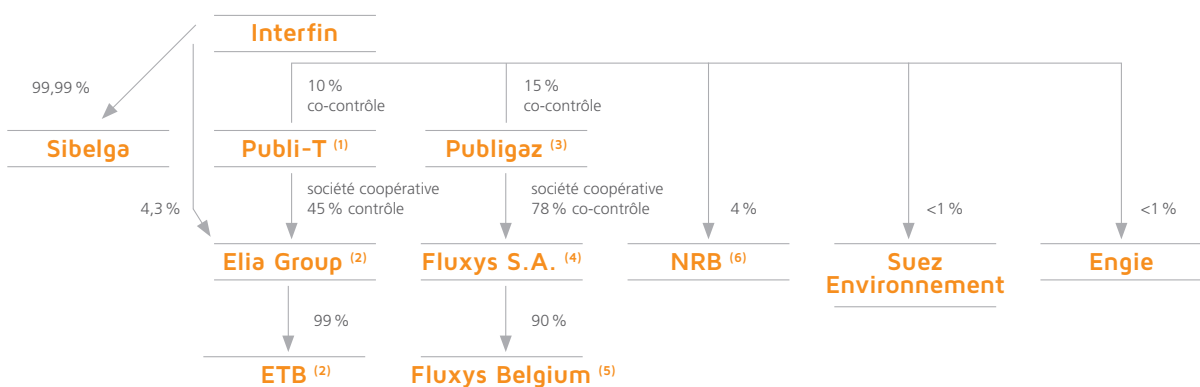
Lorsqu'en 2006, Sibelga a repris la plupart des activités opérationnelles d'Electrabel en matière de gestion des réseaux, elle a également repris le personnel de cette société soit environ 700 personnes sous le régime de la CCT 32bis, c'est-à-dire le régime d'une continuité contractuelle. En effet, il ne semblait ni possible ni souhaitable de modifier le régime du personnel du secteur dépendant de la commission paritaire n° 326. Dans cette mesure, l'employeur du personnel devait être une société de droit privé.

Cette situation est non seulement justifiée par l'accord passé en 2006 avec Electrabel mais se révèle aussi une solution efficace pour maintenir le caractère industriel de la gestion de Sibelga et pour attirer les compétences techniques nécessaires.

C'est pour cette raison que BNO est aujourd'hui l'employeur de la totalité du personnel du groupe, soit ± 1.040 personnes, toutes sous contrat d'emploi.

De plus, Sibelga est actionnaire de la plateforme d'échange de données du marché Atrias constituée sous forme de société coopérative avec l'ensemble des autres gestionnaires de réseaux belges.

**Schéma 2**  
Les participations d'Interfin



(1) 3 administrateurs nommés sur présentation d'Interfin

(2) 1 administrateur issu d'Interfin

(3) 4 administrateurs nommés sur présentation d'Interfin

(4) 1 administrateur issu d'Interfin

(5) 2 administrateurs issus d'Interfin

(6) 1 administrateur issu d'Interfin

N.B. Si les mandats sont rémunérés, ces rémunérations sont versées à Interfin

## 5. Gouvernance du Groupe

Pour assurer la cohérence de la gestion du groupe et un contrôle effectif, un certain nombre de mesures structurelles ont été prises dans le cadre des statuts de ces sociétés ou de décisions du Conseil d'Administration :

- Ce sont les mêmes administrateurs (28) qui siègent dans le Conseil d'administration d'Interfin et de Sibelga.
- Ce sont les 7 mêmes administrateurs (choisis parmi les 28) qui constituent le Comité directeur de Sibelga, le Bureau d'Interfin et le Conseil d'administration de BNO.
- Le Comité Directeur de Sibelga a constitué en son sein un Comité d'audit.
- Le Conseil d'administration de BNO a constitué en son sein un Comité des nominations et des rémunérations.
- Seuls les mandats d'administrateurs en Sibelga et Interfin et de membres du Comité directeur de Sibelga et du Bureau Interfin donnent lieu à rémunération.
- La rémunération attachée aux mandats dans les sociétés participées revient à Interfin.
- Le montant des rémunérations est porté à la connaissance des autorités régionales annuellement, individuellement et nominativement.

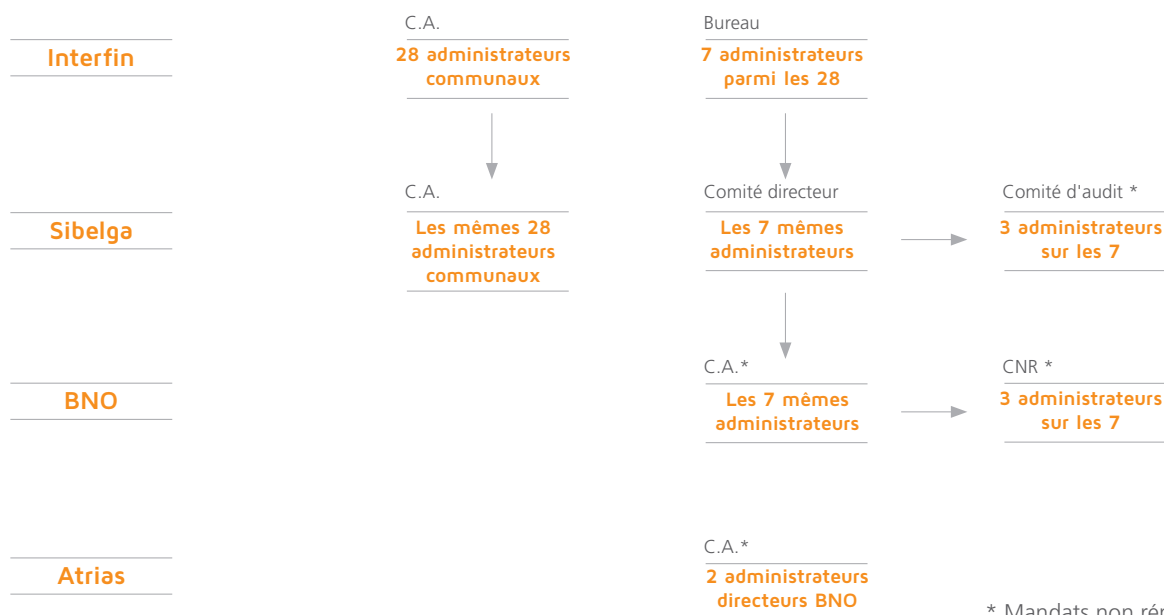
– Voir schéma 3 –

## 6. Conclusion

L'existence d'une structure à 3 niveaux dans le groupe Sibelga est justifiée par la contrainte de séparer les activités de transport et de distribution du groupe, de maintenir conformément à la volonté politique le statut intercommunal d'Interfin et de Sibelga et de conserver le système de relations collectives du travail et de contrat d'emploi applicables au personnel via une société de droit privé.

L'exercice simultané par les mêmes personnes de mandats d'administrateur aux 3 niveaux du groupe permet d'assurer une gestion cohérente du groupe et un contrôle efficient.

Schéma 3  
Les organes de gestion Sibelga – Interfin



\* Mandats non rémunérés

## GOUVERNANCE D'INTERFIN

### 1. Structure de gouvernance

La gestion d'Interfin est assurée par deux organes : un Conseil d'administration dont la composition reflète l'actionnariat et un Bureau aux pouvoirs étendus composé d'un nombre restreint d'administrateurs.

#### 1.1. Assemblées générales

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième lundi du mois de juin.

Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2020, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 16 juin 2020. Une Assemblée générale extraordinaire a également été convoquée à cette même date afin de mettre à jour les statuts de la société avec le nouveau Code des sociétés et des associations ainsi qu'avec l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale.

Le patrimoine d'Interfin est le fruit d'opérations successives de regroupement et de cession d'activités des anciennes intercommunales en 2003 et 2005. A l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire précitée, les anciennes parts ont été remplacées par 10.000 actions nouvelles réparties comme suit :

	Actions
Anderlecht	991
Auderghem	281
Berchem-Sainte-Agathe	208
Bruxelles	1 504
Etterbeek	400
Evere	346
Forest (Bruxelles-Capitale)	466
Ganshoren	206
Ixelles	719
Jette	435
Koekelberg	182
Molenbeek-Saint-Jean	806
Saint-Gilles	416
Saint-Josse-ten-Noode	227
Schaerbeek	1 103
Uccle	687
Watermael-Boitsfort	208
Woluwe-Saint-Lambert	469
Woluwe-Saint-Pierre	346

L'Intercommunale est divisée en quatre secteurs de compte conformément aux statuts. Le bénéfice à distribuer au sein de chaque secteur est réparti entre les communes associées à ce secteur au prorata du chiffre d'affaires constitué par les tarifs de réseau, réalisé sur le territoire de chaque commune, calculé sur la moyenne des 3 années précédentes.

Les représentants des communes à l'Assemblée générale doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des actions est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

#### 1.2. Conseil d'administration

##### Compétences

Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'Intercommunale, outre ceux qui lui sont réservés par la loi et les statuts.

Il organise la gestion journalière et désigne le Directeur général.

##### Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

Seules peuvent être proposées les personnes présentées simultanément par leur commune comme administrateur dans l'intercommunale SIBELGA.

##### Fréquence de réunion et participation en 2020

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 84 %.

#### **Conseil d'administration d'Interfin au 31/12/2020**

##### **Président**

Abdellah ACHAOUI *Molenbeek-Saint-Jean*

##### **Vice-Président**

Cathy CLERBAUX *Watermael-Boitsfort*

##### **Administrateurs**

Mustafa AMRANI *Bruxelles*

Orhan AYDIN *Jette*

Christian BEOZIERE *Evere*

Adelheid BYTTEBIER *Schaerbeek*

Hassan CHEGDANI *Ixelles*  
(*désigné administrateur depuis le 05/05/2020*)

Valérie COPS *Auderghem*

Bart DHONDT *Bruxelles*

Boris DILLIES *Uccle*

Emel DOGANCAN *Schaerbeek*

Caroline DUPONT *Forest*

Moulay Brahim EL KAF *Koekelberg*

Bernard GUILLAUME *Schaerbeek*

Faouzia HARIKHE *Bruxelles* (*désignée administratrice et membre du Bureau depuis le 20/10/2020*)

Nadia KAMMACHI *Anderlecht*

Adburrahman KAYA *Anderlecht*

Karine LALIEUX *Bruxelles* (*démissionnaire comme administratrice et membre du Bureau au 05/10/2020*)

Audrey LHOEST *Ixelles*

Michaël LORIAUX *Woluwe-Saint-Lambert*

Ahmed MEDHOUNE *Saint-Josse-ten-Noode*

Lotfi MOSTEFA *Anderlecht*

Leonidas PAPADIZ *Molenbeek-Saint-Jean*

Audrey PETIT *Etterbeek*

Alexandre PIRSON *Woluwe-Saint-Pierre*

Jos RAYMENANTS *Saint-Gilles*

Youssra SELLASSI *Ganshoren*

Thibault WAUTHIER *Berchem-Sainte-Agathe*

Thibaud WYNGAARD *Uccle*

**Secrétaire**

Raphaël LEFERE

### 1.3. Bureau

#### Compétences

Sans préjudice des compétences réservées à l'assemblée générale et au conseil d'administration par la loi ou les statuts et sans préjudice de mandats spéciaux, le Bureau a des pouvoirs d'administration ou de disposition dans les domaines suivants :

- en matière de marchés publics ;
- en cas d'urgence impérieuse. Dans ce cas, les décisions prises par le Bureau doivent être confirmées par le conseil d'administration lors de sa plus proche réunion, si des effets

sont encore à naître de cette décision à partir de cette date ;

- sur la désignation des candidats à des mandats dans les sociétés participées et les filiales communes ;
- sur la détermination des mandats de vote des représentants de l'Intercommunale aux assemblées générales des sociétés participées ;
- en matière de cession de participations ;
- sur la désignation des membres d'un Comité de gestion journalière, s'il y a lieu, autres que le Directeur général ;
- sur la fixation des objectifs du Directeur général. A cet égard, il entend également le rapport de mission du Directeur général ;

Le Bureau prépare les points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Le Bureau peut également exercer tout mandat spécifique de gestion confié par l'assemblée générale ou le conseil d'administration.

Le Bureau exerce en toute hypothèse les compétences que l'Ordonnance du 5 juillet 2018 réserve au comité d'audit et de rémunération. Ainsi, il émet des recommandations à l'attention du conseil d'administration sur les rémunérations et sur les indemnités pratiquées au sein de l'Intercommunale.

Il assiste le conseil d'administration dans l'examen des informations financières.

#### Composition

Le Bureau est constitué des sept administrateurs qui ont été élus membres du Comité directeur de l'intercommunale SIBELGA.

#### Fréquence de réunion et participation en 2020

Le Bureau s'est réuni à 10 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 88 %.

#### **Bureau Interfin au 31/12/2020**

##### **Président**

Abdellah ACHAOU

##### **Vice-Président**

Cathy CLERBAUX

##### **Membres**

Christian BEOZIERE

Boris DILLIES

Faouzia HARIKHE *Bruxelles* (*désignée administratrice et membre du Bureau depuis le 20/10/2020*)

Karine LALIEUX *Bruxelles* (*démissionnaire comme administratrice et membre du Bureau au 05/10/2020*)

Michaël LORIAUX  
Thibaud WYNGAARD  
**Secrétaire**  
Raphaël LEFERE

## 2. Rémunération

Rappelons qu'en vertu de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017, prévoyant l'interdiction de rémunérer un mandataire public de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale, les administrateurs sont rémunérés depuis le 01<sup>er</sup> juillet 2018 directement par Sibelga (et non plus via Interfin).

Rappelons en outre que, depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2018, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 septembre 2017 portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois est d'application pour les administrateurs de Sibelga et d'Interfin. Aussi, de nouvelles délibérations portant sur les rémunérations des administrateurs ont été prises lors des Assemblées générales du 18 juin 2018 de Sibelga et d'Interfin.

Ces délibérations ont été revues lors des Assemblées générales du 17 juin 2019, compte tenu de l'entrée en vigueur, le 08 février 2019, de l'arrêté d'exécution conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de l'article 5, § 1<sup>er</sup>, de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

### Rémunération au premier semestre 2020

Les rémunérations octroyées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2020 sont conformes aux décisions prises par les Assemblées générales ordinaires du 17.06.2019 précitées, à savoir, un jeton de présence de :

- 124,85 € pour un administrateur,
- 312,12 € pour le président et le vice-président.

### Rémunération au second semestre 2020

Les rémunérations octroyées au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice 2020 sont conformes aux décisions prises par les Assemblées générales ordinaires du 17.06.2019 précitées, à savoir, un jeton de présence de :

- 124,85 € pour un administrateur,
- 312,12 € pour le président et le vice-président.

### Avantages

Aucun avantage de quelque nature n'est octroyé aux mandataires d'Interfin.

Interfin ne met à disposition des mandataires publics aucun outil de travail pour l'exercice de leur mandat.

### Frais de représentation

Conformément aux décisions prises antérieurement pas les Assemblées générales, Interfin n'octroie aucun remboursement forfaitaire pour frais de représentation de ses administrateurs.



## Rémunérations perçues par chaque administrateur de Sibelga et Interfin au cours de l'exercice 2020

Nom	Prénom	Sibelga	Interfin	Total
ACHAOUI	Abdellah	€ 2 497,00	€ 5 306,04	€ 7 803,04
AMRANI	Mustafa	€ 873,95	€ 624,25	€ 1 498,20
AYDIN	Orhan	€ 1 123,65	€ 873,95	€ 1 997,60
BEOZIERE	Christian	€ 2 372,15	€ 1 623,05	€ 3 995,20
BYTTEBIER	Adelheid	€ 873,95	€ 624,25	€ 1 498,20
CHEGDANI	Hassan	€ 873,95	€ 749,10	€ 1 623,05
CLERBAUX	Cathy	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
COPS	Valérie	€ 624,25	€ 499,40	€ 1 123,65
DHONDT	Bart	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
DILLIËS	Boris	€ 1 623,05	€ 1 123,65	€ 2 746,70
DOGANCAN	Emel	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
DUPONT	Caroline	€ 749,10	€ 624,25	€ 1 373,35
EL KAF	Moulay Brahim	€ 873,95	€ 624,25	€ 1 498,20
GUILLAUME	Bernard	€ 998,80	€ 749,10	€ 1 747,90
HARICHE	Faouzia	€ 1 560,60	€ 499,40	€ 2 060,00
KAMMACHI	Nadia	€ 1 123,65	€ 873,95	€ 1 997,60
KAYA	Adburrahman	€ 1 123,65	€ 873,95	€ 1 997,60
LALIEUX	Karine	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
LHOEST	Audrey	€ 1 123,65	€ 873,95	€ 1 997,60
LORIAUX	Michaël	€ 2 497,00	€ 1 872,75	€ 4 369,75
MEDHOUNE	Ahmed	€ 749,10	€ 624,25	€ 1 373,35
MOSTEFA	Lotfi	€ 624,25	€ 374,55	€ 998,80
PAPADIZ	Leonidas	€ 1 123,65	€ 873,95	€ 1 997,60
PETIT	Audrey	€ 1 123,65	€ 873,95	€ 1 997,60
PIRSON	Alexandre	€ 873,95	€ 749,10	€ 1 623,05
RAYMENANTS	Jos	€ 1 123,65	€ 873,95	€ 1 997,60
SELLASSI	Youssra	€ 374,55	€ 374,55	€ 749,10
WAUTHIER	Thibault	€ 1 123,65	€ 873,95	€ 1 997,60
WYNGAARD	Thibaud	€ 7 178,76	€ 2 122,45	€ 9 301,21

Informations complémentaires relatives aux rémunérations

Le jeton de présence perçu par un administrateur pour une participation effective aux Assemblées générales de Sibelga ou d'Interfin est identique à celui perçu pour une réunion du Conseil d'administration. Les délégués communaux qui participent aux Assemblées générales ne sont pas rémunérés.

Les rémunérations à percevoir par des administrateurs nommés dans des sociétés participées par Interfin sont perçues par Interfin (il s'agit des sociétés Publi-T et Publigaz). Il en est de même pour les mandats détenus par des membres de la Direction dans les sociétés Elia, Fluxys SA, Fluxys Belgium et NRB.

Tous les montants mentionnés ci-dessus sont des montants bruts.

Liste des voyages au cours de l'exercice 2020

Néant

Inventaire des marchés publics conclus au cours de l'exercice 2020

Néant

## GOVERNANCE DE SIBELGA

### 1. Structure de gouvernance

Depuis sa création en 2003, la gestion de Sibelga est assurée par trois organes : un Conseil d'administration dont la composition reflète l'actionnariat, un Comité directeur aux pouvoirs étendus composé d'un nombre restreint d'administrateurs, ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comité de direction, chargé de la gestion journalière. Un Comité d'audit a par ailleurs été constitué au sein du Comité directeur.

#### 1.1. Assemblées générales

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième lundi du mois de juin.

Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2020, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 16 juin 2020. Une Assemblée générale extraordinaire a également été convoquée à cette même date afin de mettre à jour les statuts de la société avec le nouveau Code des sociétés et des associations ainsi qu'avec l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale.

Le capital de Sibelga est représenté par des actions A et des parts bénéficiaires E, de même valeur (100 euros).

Les actions A, complétées des autres fonds propres (hors parts E), constituent la base incompressible, alors que les parts E, nouvellement créées fin 2014, complètent ces fonds propres et constituent le capital excédentaire.

Le bénéfice de Sibelga est réparti au prorata du nombre d'actions A détenues, après paiement du dividende des parts E.

#### Situation du capital au 31/12/2020

Chaque action A, à l'exclusion des parts bénéficiaires E (parts

	Nombre d'actions A	Nombre de parts E
Communes	38	-
Interfin	2 169 962	3 630 000
<b>Total</b>	<b>2 170 000</b>	<b>3 630 000</b>

sans droits de vote), donne droit à une voix aux Assemblées générales. Les droits de vote revenant à l'intercommunale de financement Interfin sont répartis entre les communes en fonction des actions qu'elles détiennent dans Interfin.

Les représentants des communes à l'Assemblée générale doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des parts sociales est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

#### 1.2. Conseil d'administration

##### Compétences

Le conseil d'administration a les compétences qui lui sont réservées par la loi et les statuts. Il peut poser tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'Intercommunale.

Il prend ainsi notamment les décisions en matière de :

- tarifs
- règlements
- plans d'investissements
- programmes d'exécution des missions de service public devant être adoptés en exécution des lois et ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz.

Il décide de l'admission des nouveaux actionnaires.

Il constitue, en son sein et parmi les membres du comité directeur, un comité d'audit, dont il fixe les compétences et approuve le règlement d'ordre intérieur et les modalités de fonctionnement.

##### Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

Si l'entreprise comptait d'autres associés que les communes et l'intercommunale de financement Interfin, ces associés disposeraient d'un nombre d'administrateurs égal au maximum à un tiers du nombre d'administrateurs des communes et inférieur à un cinquième du nombre total des mandats d'administrateurs.

##### Fréquence de réunion et participation en 2020

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 81,8 %.

#### **Conseil d'administration de Sibelga au 31/12/2020**

##### **Présidente**

Karine LALIEUX *Bruxelles (démissionnaire comme Présidente et administratrice au 05/10/2020)*

Faouzia HARICHE *Bruxelles (désignée Présidente et administratrice depuis le 20/10/2020)*

##### **Vice-Président**

Thibaud WYNGAARD *Uccle*

### **Administrateurs**

Abdellah ACHAOU *Molenbeek-Saint-Jean*

Mustafa AMRANI *Bruxelles*

Orhan AYDIN *Jette*

Christian BEOZIERE *Evere*

Adelheid BYTTEBIER *Schaerbeek*

Cathy CLERBAUX *Watermael-Boitsfort*

Hassan CHEDGANI *Ixelles*  
(désigné administrateur depuis le 05/05/2020)

Valérie COPS *Auderghem*

Bart DHONDT *Bruxelles*

Boris DILLIES *Uccle*

Emel DOGANCAN *Schaerbeek*

Caroline DUPONT *Forest*

Moulay Brahim EL KAF *Koekelberg*

Bernard GUILLAUME *Schaerbeek*

Nadia KAMMACHI *Anderlecht*

Adburrahman KAYA *Anderlecht*

Audrey LHOEST *Ixelles*

Michaël LORIAUX *Woluwe-Saint-Lambert*

Ahmed MEDHOUNE *Saint-Josse-ten-Noode*

Lotfi MOSTEFA *Anderlecht*

Leonidas PAPANIZ *Molenbeek-Saint-Jean*

Audrey PETIT *Etterbeek*

Alexandre PIRSON *Woluwe-Saint-Pierre*

Jos RAYMENANTS *Saint-Gilles*

Yousra SELLASSI *Ganshoren*

Thibault WAUTHIER *Berchem-Sainte-Agathe*

### **Secrétaire**

Raphaël LEFERE

- en matière de marchés publics ;
- en matière de fonctionnement du marché et de politique de régulation, à l'exception de l'approbation des propositions de tarifs et des règlements ;
- en matière d'emprunts et d'avances de trésorerie au sein du groupe ;
- en matière de gestion et de contrôle des filiales de l'Intercommunale et des sociétés participées par celle-ci ; en particulier :
  - désignation des candidats à des mandats dans les sociétés participées et les filiales communes ;
  - détermination des mandats de vote des représentants de l'Intercommunale aux assemblées générales des sociétés participées ;
- en matière de nomination des membres du Comité de direction ;
- en matière de cessions de participations ;
- en matière d'investissements, à l'exception des plans d'investissements ;
- en matière de définition des objectifs de l'organe de gestion journalière ;
- uniquement en cas d'urgence impérieuse, sur les matières visés à l'article 18 alinéa 2, à condition que le conseil d'administration confirme, lors de sa plus proche réunion, la décision prise si des effets sont encore à naître de cette décision à partir de cette date.

Le comité directeur prépare les points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Il entend le rapport du comité d'audit.

Le comité directeur peut recevoir tout mandat spécifique du conseil d'administration.

### Composition

Le Comité directeur est constitué de 7 administrateurs représentant les communes et de maximum 3 administrateurs représentant les éventuels autres associés.

### Fréquence de réunion et participation en 2020

Le Comité directeur s'est réuni à 14 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 96 %.

## 1.3. Comité directeur

### Compétences

Sans préjudice des compétences réservées à l'assemblée générale et au conseil d'administration par la loi ou les statuts, et sous réserve de ce qui est dit ci-après en matière de gestion journalière, le comité directeur prend les décisions dans les domaines suivants :

### **Comité directeur de Sibelga au 31/12/2020**

#### **Présidente**

Karine LALIEUX *Bruxelles (démissionnaire comme Présidente et administratrice au 05/10/2020)*

Faouzia HARICHE *Bruxelles (désignée Présidente et administratrice depuis le 20/10/2020)*

**Vice-Président**

Thibaud WYNGAARD

**Membres**

Abdellah ACHAOU

Christian BEOZIERE

Cathy CLERBAUX

Boris DILLIES

Michaël LORIAUX

**Secrétaire**

Raphaël LEFERE

**1.4. Comité d'audit****Compétences**

Le Comité d'audit est un organe consultatif du Comité directeur. Il assiste celui-ci en matière de reporting financier, de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques de Sibelga, de suivi du contrôle des comptes, de suivi de l'indépendance du Commissaire-réviseur.

**Composition**

Le Comité d'audit est composé d'un président et de deux membres choisis par le Comité directeur en son sein.

**Fréquence de réunion et participation en 2020**

Le Comité d'audit s'est réuni à 2 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 100 %.

**Comité d'audit de Sibelga au 31/12/2020****Président**

Thibaud WYNGAARD

**Membres**

Abdellah ACHAOU

Michaël LORIAUX

**Secrétaire**

Raphaël LEFERE

**1.5. Comité de direction****Compétences**

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général préside à la préparation des propositions de décision soumises au Conseil d'administration et au Comité directeur. Il dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction, sous la conduite du Directeur général, est chargé de développer la stratégie de Sibelga et de la soumettre au Comité directeur. Le Comité de direction est également responsable de la gestion opérationnelle de Sibelga et de sa filiale BNO. Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures.

**Composition**

Le Comité de direction est composé du Directeur général et de six directeurs de département.

**Fréquence de réunion**

Le Comité de direction se réunit à un rythme hebdomadaire.

**Comité de direction de Sibelga au 31/12/2020****Directeur général**

Marie-Pierre FAUCONNIER

**Grid Operation**

Alain VANNERUM

**Market & Asset**

Alain PIRET

**Client**

Catherine GAUDISSERT

**Talent & Legal**

Raphaël LEFERE

**Finances**

Laurent COPPENS

**ITBT**

Herbert CARRACILLO

## 2. Rémunération

### 2.1. Rémunération des administrateurs

Voir à ce sujet le point Rémunération de la gouvernance d'Interfin (p.7). Par ailleurs, les mandats dans le Comité d'audit de Sibelga et dans la filiale BNO ne sont pas rémunérés.

### 2.2. Rémunération des membres du Comité de direction

La rémunération des membres du Comité de direction se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable liée aux résultats (sous réserve de ce qui est dit ci-après pour le Directeur général) et d'autres avantages, y compris une pension complémentaire.

Les membres du Comité de direction ne bénéficient pas de « long term incentives ».

#### Rémunération fixe

La rémunération fixe du Directeur général s'élève au total pour 2020 à 218 585 € brut.

La rémunération fixe pour les autres membres du Comité de direction est de 937 263 €, soit une moyenne de 186 211 €.

#### Rémunération variable

La rémunération variable comprend une prime fixée en fonction des résultats personnels et des résultats Corporate mesurés par une Balanced Score Card (BSC) et une prime liée à l'atteinte des résultats fixés par une CCT 90. Le Directeur général ne bénéficie toutefois pas d'une rémunération variable, à l'exception de la prime CCT 90.

La prime CCT 90 proméritee pour 2020 du Directeur général est de 1 827 €.

La rémunération variable proméritee par les autres membres du Comité de direction est de 218 852 €, soit en moyenne 43 480 € (incluant donc le montant de la prime CCT 90 de 1 827€, ainsi que les simple et double pécules de vacances proméritees).

Les autres avantages sont déterminés selon les mêmes règles pour tous les membres du Comité de direction. Ils comprennent une pension complémentaire, une assurance invalidité, une assurance hospitalisation et soins de santé, une assurance décès, un véhicule de société, une réduction sur la facture d'électricité et de gaz, des chèques repas, des écochèques, une intervention dans les frais de télécommunications, valant en moyenne 55 070 € par membre du Comité de direction.

## 3. Contrôle externe

Comme intercommunale ayant adopté la forme d'une société coopérative, Sibelga est assujéti à tous les contrôles externes auxquels sont soumis les sociétés privées non cotées, et notamment le contrôle révisoral et le contrôle des administrations fiscales et sociales.

Comme gestionnaire de réseaux de distribution (GRD), le rôle de Sibelga est défini par l'ordonnance du 19 juillet 2001 sur l'organisation du marché de l'électricité et l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2004 sur l'organisation du marché du gaz.

Dans ce cadre, Sibelga est assujéti au contrôle d'un régulateur indépendant Brugel.

Les tarifs de Sibelga sont soumis à son approbation. Brugel donne un avis au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan annuel d'investissements, le programme annuel et le budget de missions de service public. Il doit approuver le règlement technique du réseau de distribution. Il exerce un contrôle annuel au moyen d'une série de rapports annuels obligatoires.

Il a le pouvoir d'exercer tous les contrôles additionnels souhaités et de remettre d'initiative au Gouvernement tout avis qu'il estime opportun.

Le plan d'investissements, le programme et le budget des missions de service public sont soumis à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Comme intercommunale, Sibelga est soumis au contrôle de la tutelle exercé selon les modalités définies par l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale qui a abrogé l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à la tutelle sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale.

En outre, étant donné son statut de société intercommunale, Sibelga et ses mandataires sont soumis à des obligations de déclaration spécifiques tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

Au niveau fédéral, ce sont les lois spéciale et ordinaire du 2 mai 1995 qui obligent tous les titulaires de fonctions publiques à transmettre annuellement à la Cour des Comptes la liste de leurs mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine.

Chaque année, Sibelga fournit à la Cour des Comptes la liste de tous les titulaires d'un mandat au sein des organes de gestion et de contrôle pour l'année civile précédente. Sibelga informe aussi ses mandataires quant à leurs obligations individuelles.

Au niveau régional, il s'agissait de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics de la Région de Bruxelles-Capitale

qui a été abrogée par une ordonnance du 14 décembre 2017 conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

En vertu de cette réglementation régionale, Sibelga doit déposer auprès de la Région un rapport annuel traitant des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation octroyés aux mandataires publics, des voyages et visites auxquels ces mandataires auraient participé dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que l'inventaire des dossiers d'attribution des marchés publics conclus par Sibelga.

#### 4. Marchés publics

Vous trouverez ci-après un inventaire de tous les marchés publics approuvés par le Comité Directeur de Sibelga et communiqués à la tutelle.

Dossier d'attribution	Adjudicataire	Valeur du contrat
CÂBLES – ÉNERGIE ET TÉLÉPHONE NET19AL002	Lot 1 : Kabelwerk Eupen et Nexans Benelux	2 182 171,90 €
	Lot 2 : Kabelwerk Eupen	
	Lot 3 : Kabelwerk Eupen et Nexans Benelux	
	Lot 4 : Kabelwerk Eupen, Nexans Benelux et Cabelte	
	Lot 5 : Kabelwerk Eupen et Cabelte	
	Lot 6 : Kabelwerk Eupen	
	Lot 7 : Nexans Benelux	
	Lot 8 : Kabelwerk Eupen et Nexans Benelux	
	Lot 9 : B-Cables	
	Lot 10 : Kabelwerk Eupen	
	Lot 11 : Sadinter	
	Lot 12 : Sadinter, Nexans Benelux et Kabelwerk Eupen	
	Lot 13 : Sadinter	
	Lot 14 : Cabelte et Sadinter	
	Lot 15 : Nexans Benelux et Kabelwerk Eupen	
	Lot 16 : Kabelwerk Eupen, General Cable et Nexans Benelux	
	Lot 17 : Sadinter	
	Lot 18 : Nexans Benelux et Kabelwerk Eupen	
	Lot 19 : General Cable et Kabelwerk Eupen	
	Lot 20 : General Cable et Nexans Benelux	
	Lot 21 : Kabelwerk Eupen	
	Lot 22 : Nexans Benelux	
	Lot 23 : Kabelwerk Eupen et Nexans Benelux	
	Lot 24 : General Cable	
	Lot 25 : General Cable	
	Lot 26 : General Cable et Kabelwerk Eupen	
	Lot 27 : General Cable	
	Lot 28 : General Cable	
	Lot 29 : General Cable et Kabelwerk Eupen	
	Lot 30 : General Cable	
	Lot 31 : Kabelwerk Eupen	
	Lot 32 : Kabelwerk Eupen	
	Lot 33 : Cynerpro	
	Lot 34 : Kabelwerk Eupen	
	Lot 35 : Kabelwerk Eupen	

Dossier d'attribution	Adjudicataire	Valeur du contrat
FOURNITURE D'OUTILLAGE SIB18LF0101	Lot 1 : Metalen Galler	2 353 120,98 €
	Lot 2 : Clabots Tools	
	Lot 3 : Teconex	
	Lot 4 : Infratech	
	Lot 5 : Metalen Galler	
	Lot 6 : Inter Pipe Tool	
	Lot 7 : Evodis	
	Lot 8 : Metalen Galler	
	Lot 9 : Clabots Tools	
	Lot 10 : Clabots Tools	
	Lot 11 : Metalen Galler	
AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DE CABINES RÉSEAUX B.T./ M.T.CABINES SIB19TW0301	Lot 1 : Electro 80 - 50% et SM Collignon-Yvan Paque-VSE - 50%	10 190 340,00 €
LIVRAISON ET PLACEMENT DE PANNEAUX DE CHANTIER SIB19DS4701	Lot 1 : Signco	1 090 600 €
ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SIB20TW0201	Lot 1 : DM Câbles sprl, K.Verstraete & Zoon, Sodraep et VSE	7 148 800,12 €
	Lot 2 : DM Câbles sprl, Elec DVC, Fabricom sa, K.Verstraete & Zoon et Sodraep	
	Lot 3 : APK INFRA WEST nv, Fabricom sa et K.Verstraete & Zoon	
PROJET NRCLICK : MAINTENANCE D'INSTALLATIONS HVAC EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EXTENSION SERVICES SIMILAIRES SIB18TW1303D	Lot 1 : zone A : Cegelec	10 871 884,20 €
	Lot 1 : zone B : Be.Maintenance	
ACQUISITION PETIT MATÉRIEL IT SIB19LF1202	Lot 1 : Centralpoint België, Bechtle Direct	8 000 000,00 €
ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE & DOMMAGES MATÉRIELS DE LA FLOTTE DE VÉHICULES UTILITAIRES SIB20DS0401	Lot 1 : Ethias	2 177 477,33 €
	Lot 2 : Ethias	
ACHAT DE VÉHICULES À CARBURANTS ALTERNATIFS SIB19LF1501	Lot 1 : Renault Belgique Luxembourg-100%	9 666 750 €
	Lot 2 : Renault Belgique Luxembourg-100% - D'Ieteren-0%	
	Lot 3 : D'Ieteren-100%	
	Lot 4 : D'Ieteren-100%	
	Lot 9 : Renault Belgique Luxembourg-0% - D'Ieteren-100%	
	Lot 12 : Iveco België-100%	
	Lot 14 : Iveco België-100%	
	Lot 16 : Iveco België-100%	
Lot 17 : Renault Belgique Luxembourg-Mise en concurrence via Marché Subséquent D'Ieteren-Mise en concurrence via Marché Subséquent		
COGÉNÉRATIONS PARC SCHUMAN, VILLA DE GANSHOREN ET PARC BEAULIEU EXTENSION SIB20LF2102	Lot 1 : VMI Engineering & Contracting NV	1 995 039,00 €
	Lot 2 : Cofely Services NV (ENGIE Cofely)	
	Lot 3 : Cofely Services NV (ENGIE Cofely)	
GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SIB20DS1101	Lot 1 : Renewi NV-100% SUEZ R&R BE Services NV-0% ;	634 133,87 €
	Lot 2 : Advanced Environmental Solutions (Adensol) BVBA-100% Vanheede Environmental Logistics-0%.	
HES MDM SIB19LF2402	Lot 1 : Landis+Gyr	12 754 695,20 €
	Lot 2 : DXC Technology Belgium	



## GOUVERNANCE DE BNO

### 1. Structure de gouvernance

Depuis sa création en 2006, la gestion de BNO est assurée par deux organes : un Conseil d'administration dont la composition est identique à celle du Comité directeur de Sibelga ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comité de direction, chargé de la gestion journalière. Un Comité des nominations et rémunérations a par ailleurs été constitué au sein du Conseil d'administration.

#### 1.1. Assemblées générales

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième mardi du mois de juin.

Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2020, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 09 juin 2020. Une Assemblée générale extraordinaire a également été convoquée à cette même date afin de mettre à jour les statuts de la société avec le nouveau Code des sociétés et des associations ainsi qu'avec l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale.

Le capital de BNO est représenté par 193 actions de même valeur (100 €).

#### Situation du capital au 31/12/2020

Associés	Nombre d'actions
Sibelga	189
Interfin	2
RDE	2
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>

#### 1.2. Conseil d'administration

##### Compétences

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social ainsi que pour l'administration de la société, sans préjudice de ce qui est dit ci-après en matière de gestion journalière. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence.

##### Composition

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 7 membres, associés ou non, nommés par l'Assemblée générale.

#### Fréquence de réunion et participation en 2020

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 82 %.

#### Conseil d'administration BNO au 31/12/2020

##### Présidente

Karine LALIEUX Bruxelles (*démissionnaire comme Présidente et administratrice au 05/10/2020*)

Faouzia HARICHE Bruxelles (*désignée Présidente et administratrice depuis le 08/12/2020*)

##### Vice-Président

Thibaud WYNGAARD

##### Membres

Abdellah ACHAOU

Christian BEOZIERE

Cathy CLERBAUX

Boris DILLIES

Michaël LORIAUX

##### Secrétaire

Raphaël LEFERE

#### 1.3. Comité de nominations et rémunérations

##### Compétences

Le Comité des nominations et rémunérations (ci-après CNR) est un organe consultatif du Conseil d'administration sauf lorsque des pouvoirs décisionnels lui ont été spécifiquement délégués.

Le Comité dispose des compétences suivantes :

- En matière de nominations : le CNR détermine la procédure de recrutement du Directeur général et la soumet à l'approbation du Conseil d'administration. Le CNR contrôle la procédure de sélection des autres membres du Comité de direction, et remet un avis au Conseil d'administration sur le candidat présenté par le Directeur général.
- En matière de rémunérations : le CNR décide de la politique de rémunération des membres du Comité de direction, sur base des propositions formulées par le Directeur général et contrôle le respect de cette politique. Le CNR examine le caractère adéquat de la politique générale de rémunération au sein de la société et fait, en cette matière, toute proposition utile au Conseil d'administration.

Composition

Le CNR est composé d'un président et de 2 membres choisis par le Conseil d'administration en son sein.

Fréquence de réunion et participation en 2020

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni à 4 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 91 %.

### **Comité des nominations et rémunérations BNO au 31/12/2020**

**Présidente**

Karine LALIEUX Bruxelles (*démissionnaire comme Présidente et administratrice au 05/10/2020*)

Faouzia HARICHE Bruxelles (*désignée Présidente et administratrice depuis le 08/12/2020*)

**Membres**

Cathy CLERBAUX (depuis le 11/02/2020)

Boris DILLIES (depuis le 11/02/2020)

**Secrétaire**

Raphaël LEFERE

### **Comité de direction BNO au 31/12/2020**

**Directeur général**

Marie-Pierre FAUCONNIER

**Grid Operation**

Alain VANNERUM

**Market & Asset**

Alain PIRET

**Client**

Catherine GAUDISSERT

**Talent & Legal**

Raphaël LEFERE

**Finances**

Laurent COPPENS

**ITBT**

Herbert CARRACILLO

## **1.4. Comité de direction**

Compétences

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction, sous la conduite du Directeur général, est chargé de développer la stratégie globale de Sibelga. Le Comité de direction est également responsable de la gestion opérationnelle de Sibelga et de sa filiale BNO. Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures.

Composition

Le Comité de direction est composé du Directeur général et de six directeurs de département.

Fréquence de réunion et participation en 2020

Le Comité de direction se réunit à un rythme hebdomadaire.

## **2. Rémunération**

Les mandats des administrateurs de BNO et des membres du Comité des nominations et rémunérations ne sont pas rémunérés.

Les administrateurs et membres du CNR ne bénéficient d'aucun avantage ou rémunération en nature, ni de pension, ni de remboursement de frais.

Au cours de l'exercice 2020, aucun voyage n'a été organisé pour les administrateurs ou les membres du CNR.

**Sibelga SCRL**

quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 274 31 11 - Fax : 02 549 43 34  
e-mail : [info@sibelga.be](mailto:info@sibelga.be)  
[www.sibelga.be](http://www.sibelga.be)



Rapport complet  
[www.sibelga.be/2020](http://www.sibelga.be/2020)